

DECISION DU MAIRE

N° 2026-420

DECISION RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE

Mise en place d'un village
des sports du 11 au 25
juillet 2026 par la société
Mister Bounce

Année 2026

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2334-40 et suivant,

Considérant la volonté de la Ville de favoriser l'accès aux loisirs pour les familles ne partant pas en vacances, d'encourager la pratique sportive et de créer un espace convivial en mettant en place un village des sports,

Considérant la proposition de la société Mister Bounce de la mise en place de prestations permettant des activités ludiques et sportives, dynamiques et accessibles à tous,

Considérant le cahier des charges et le devis d'un montant global de cinquante-neuf mille neuf cent soixante-dix-sept et vingt centimes (59 977.20€) établi par la société Mister Bounce pour la mise en place de ce village des sports du 11 au 25 juillet 2026,

Considérant que les crédits sont prévus au budget 2026 du service des sports,

DECIDE

Article 1^{er} :

De solliciter la société Mister Bounce pour mettre en place, du 11 au 25 juillet 2026, le Village des sports au parc de la Vallée.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantès-la-Jolie.

Article 4 :

Monsieur le directeur général des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de



N° 2026-420

**DECISION RELATIVE A LA
PRESTATION DE SERVICE**

Mise en place d'un village
des sports du 11 au 25
juillet 2026 par la société
Mister Bounce

Année 2026

transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication
et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

Fait à Mantes-la-Ville, le 12/05/2026

Le Maire,


Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le 20/05/2026

Le Maire,
Sami SAMERGY

